

Grayan et l'Hôpital

Le Syndicat **SUD CT33**



permet enfin au couvercle de la cocotte-minute
d'exploser !!!

Sous-estimé par la Mairesse de Grayan et l'Hôpital depuis trop longtemps, le syndicat **SUD CT33** fait « péter le couvercle » !!!!

Les violences imposées par certaines hiérarchies aux agents de nos communes sont inacceptables. La période de la COVID ayant largement démontrée l'engagement de nos territoriaux, il est temps de dénoncer et d'exiger le respect qui dû à ces personnels et de rappeler que les agents ne sont pas responsables de la décrépitude des services publics.

Nous sommes à la veille d'un réveil brutal pour les Élus et les hiérarchies complaisantes, en effet qu'aucun n'oublie jamais que tous les mauvais traitements qu'ils font subir, tout ce qu'ils exigent et ordonnent à leurs services, peut sortir au grand jour à un moment, y compris ce qui révélerait des cas de harcèlement ou de discrimination. Un article dans le Sud-Ouest du 21 septembre dernier traite de ce sujet avec la condamnation du maire de Coutras pour des faits similaires.

Pire, par la suite, Il ne suffit pas de menacer les agents de poursuites en cas de fuites «si ces derniers venaient à en parler ».



Les syndicats sont un outil nécessaire à la transparence, ils permettent, entre autre, de porter la voix de ceux qui subissent ces agissements.

La preuve avec le dossier de la Mairie de Grayan et l'Hôpital :

« Il ne suffit pas d'accuser les fonctionnaires de terrain pour expliquer aux citoyens tout ce qui ne va pas dans la commune »



Un article paru dans le journal « Le Journal du Médoc », suite à une enquête de plusieurs semaines, relate sur deux pages de nombreuses informations sur le mode de gestion brutale des équipes communales par la Mairesse et sur ce qu'elle appelle de la « Bienveillance ».

Si cela n'était pas mortifère pour les fonctionnaires, nous pourrions en rire, mais hélas, Madame la Mairesse préfère rejeter la faute « aux méchants agents », ou tente de se cacher sous des arguties juridiques.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
SUD CT 33**
196 Boulevard Godard
Immeuble Tiréme
33300 BORDEAUX
07 68 15 43 31



D'ailleurs nous engageons les habitants de Grayan et l'Hôpital à se demander combien la commune dépense en frais d'avocats avec le fruit de leurs impôts !

SUD CT33, suite à l'appel à l'aide d'agents et de citoyens, et après avoir découvert des méthodes de gestion du personnel pour le moins violentes et non respectueuses du droit, a créé une section syndicale dans la commune.

Nous avons alerté l'édile et l'encadrement municipal, que le droit impose que l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

C'est même une obligation de résultat en fait !

Madame la Mairesse n'ayant même pas jugé bon de répondre à nos sollicitations, et encore moins de prendre en compte notre droit d'alerte (assurément faute à une méconnaissance de ce dispositif de protection des agents, qui aurait même pu se satisfaire d'être oral !), nous avons alors été obligés, appuyés par tous les syndicats du CDG33 (CFDT , CGT , FO, SUD), de déclencher une enquête du CHSCT.

Le résultat fut net

Déstabilisée par les conclusions de cette instance peu flatteuse à son encontre, la Mairesse a décidé de marquer le coup en punissant un agent pour un motif fallacieux, sûre de son « grand pouvoir » issu peut-être à sa grande carrière dans la fonction publique. Mal lui en a pris, le conseil de discipline du CDG33, autre instance territoriale **constituée paritairement d'élus politiques et de syndicats**, a statué comme c'est la règle, et a « **rejeté à l'unanimité** » la demande de sanction de la municipalité. (Voir l'article du journal du médoc) SIC !

Etre élu maire dans une commune n'accorde pas « un droit de vie ou de mort sur ses sujets », pire, les lois de la République continuent de s'appliquer même dans un petit village du Médoc !

Que faut-il de plus pour que la Mairesse accepte que la commune, les agents, le service publique ne lui appartiennent pas ? (Encore le syndrome du canard qui frappe ?)

Etre désigné premier magistrat d'une commune impose plutôt d'être exemplaire dans la gestion de sa municipalité et dans sa façon de traiter les fonctionnaires qui sont mis à son service pendant la durée de son mandat ? (Peut-être que les citoyens de cette commune devraient s'intéresser à la gestion de leur mairie, voire même la cour des comptes !)

Peut-être même un syndicat, sur sa commune, pourrait ...

Madame, nous sommes là et nous ne lâcherons rien !!!!

Bordeaux le 26 septembre 2022

Le Syndicat **SUDCT33**
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
SUD CT 33
196 Boulevard Godard
Immeuble Trirème
33300 BORDEAUX
07 68 15 43 31

Solidaires
SUD 33
Syndicat départemental
des collectivités Territoriales

Syndicat des collectivités territoriales
Solidaires unitaires Démocratique de la Gironde

196 boulevard Godard, Immeuble Trirème
4 étage
33300 BORDEAUX

Tél 07 68 15 43 31 - Mail contact@cotesud33.org